

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 9 JUILLET 2021

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 9 juillet 2021 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 21 mai 2021

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

M. MARCOS présente le déroulé de la séance.

II. Présentation générale de la séance

M. MARCOS présente pour rappel le budget 2021 des interventions par ligne de programme pour un montant total de 152 M € composé de 133 M € de budget agence et 18,7M € d'enveloppe France Relance (crédits budgétaires additionnels donnés à l'agence de l'eau par l'Etat, gérés séparément).

La séance se caractérise par un montant total de 20 M € d'aides proposées pour 77 dossiers de regroupement comprenant 143 aides.

Trois points sont à noter :

- 18 M € d'aides sont concernées par le plan d'accélération (majoration premier acompte, bonification de taux ou éligibilité élargie),
- 13 M € d'aides résultent de travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesure du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau),
- 10,8 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC) déjà signés ou dont la signature est prévue en 2021.

M. MARCOS présente et commente le niveau de consommation par ligne de programme.

Le taux de consommation global est de 57 %.

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 24 % et 48 %, le taux de la ligne 11 est faible à ce stade dus à la baisse d'activité passée et à l'inertie de la reprise. La dynamique de consommation n'a pas encore retrouvé son fonctionnement normal.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 58 %
- LP 25 (eau potable) : taux de 99 % très satisfaisant à ce stade et va être renforcée par fongibilité avec une autre ligne sous consommée (LP 11).

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 46 % sur 9 M€. Niveau correct en milieu d'année.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 47 % sur 10 M€. Taux satisfaisant grâce à l'arrivée d'un certain nombre de projets.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 34 % sur 14 M €. La ligne est dynamique et sera intégralement consommée en fin d'exercice.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 85 %. Une dynamique qui augmente à chaque commission.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 53 %. Pas de tension à prévoir sur cette ligne pour 2021.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 81 % sur 20 M€. Cette ligne dynamique sera consommée en intégralité et sera renforcée par fongibilité avant la fin de l'exercice.

M. MARCOS présente les prévisions d'engagement à fin 2021 :

Les demandes d'aide déjà reçues dans Rivage représentent 11 M €. Ce chiffre n'intègre pas les aides déjà instruites et qui seront rattachées à la prochaine CAF de septembre.

Les prévisions qui tiennent compte des intentions de dépôts de demande d'aide des maîtres d'ouvrage dans Rivage représentent 111 M € d'engagement potentiel sur le reste de l'année 2021.

LP 11 : Le prévisionnel n'atteint pas 10 M€, ce qui laisse penser que l'enveloppe budgétaire de presque 23 M€ ne sera pas consommée.

LP 12 : Les prévisions laissent entrevoir une consommation correcte.

LP 16 : Les prévisions laissent penser que l'enveloppe pourra être consommée intégralement si l'ensemble des Maîtres d'ouvrage dépose les demandes d'aide prévues.

LP 24 : Les prévisions laissent entrevoir une tension puisque l'ensemble des demandes supposées (27 M €) dépasse le budget de la ligne (20 M €).

LP 25 : Les prévisions laissent entrevoir 16 M de consommation supplémentaire sur la ligne (déjà consommée à 99 %). La demande est donc beaucoup plus forte que la dotation actuelle et cette ligne devra être abondée pour faire face à la demande.

Globalement, l'ensemble des prévisions permettrait une bonne consommation du budget 2021 et l'agence travaille en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage afin que les dépôts des demandes d'aide se concrétisent avec des projets parfaitement aboutis.

Mme GENESSEAU demande comment s'explique la sous consommation de la ligne 11. M. MARCOS indique que le contexte de l'année passée marqué par le report des élections municipales et par le confinement a considérablement ralenti le travail des bureaux d'études et les prises de décisions et que les projets arrivés à maturité n'ont pas émergé. Il y a une inertie et ces projets vont seulement arriver.

M. VAUTHIER complète en indiquant que pour les collectivités il est plus facile de déclencher des travaux dans le domaine des réseaux alors que pour une station la phase préparatoire (étude comparative et dossier réglementaire) est beaucoup plus longue (1 an) ce qui explique aussi cette sous consommation ainsi que la fragilité budgétaire des collectivités rurales notamment.

M. MARCOS n'exclut pas que le plan triennal d'assainissement ait également répondu à une partie significative des besoins et que les aides se soient concentrées sur cette période, avec un possible effet rebond à la baisse par la suite.

M. MARCOS fait une présentation rapide des aides présentées à cette CAF. Il précise que lors de la prochaine CAF, la délégation pour valider des aides directeur jusqu'à 120 000 € ayant été attribuée à M. HOELZEL lors du dernier CA, les aides présentées seront moins nombreuses.

M. LOUETTE demande en quoi consiste l'aide PSE pour Sarreguemines. M. MARCOS répond que cette aide concerne l'étude de préfiguration pour le maintien de prairie. M. GOETGHEBEUR précise que pour les études PSE il faut faire la différence entre celles qui concerne le volet captage qui sont instruites en ligne 18 et celles qui concernent la biodiversité qui sont instruites en ligne 24.

III. Aides financières : examen des dossiers de demandes d'aides financières

IV. : Partenariats : examen de projets d'accord cadre, de contrats pluriannuels opérationnels ou de programmes d'actions

Mme PELOUIN présente :

Le CTEC Communauté d'agglomération de Saint Dié (CT 2021 – 0006)

Le CTEC Eurométropole de Strasbourg (CT 2020 – 00012)

Le CTEC Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CT 2021 – 00015)

Mme LEROY demande en quoi consiste l'action communication sensibilisation du public. Mme PELOUIN précise que la majorité des contrats comporte un axe sensibilisation communication (LP 34) qui peut consister en la mise en place de panneaux pédagogiques en milieu naturel, l'organisation de journée pédagogique avec la population ou les scolaires pour les sensibiliser à tous les enjeux du contrat, à la biodiversité, au changement climatique etc. M. HOELTZEL précise que ces aides valent également pour les industriels. Mme CHAFFAROD explique que le service communication de l'agence prend part au suivi et à l'animation de ces actions en partenariat avec le service Communication de chaque structure avec la création d'un groupe thématique communication.

Le CTEC Communauté d'agglomération d'Epinal (CT 2021 – 00025)

Le CTEC Département de la Meuse (CT 2021 – 00028)

Mme GENESSEAUX demande concernant les actions sur les prairies quelle articulation il y a avec les zones Natura 2000. M. GOETGHEBEUR répond que les choses sont très claires car sur les zones Natura 2000 il y a des MAE qui ne sont pas cumulables avec les PSE, qui sont un complément à l'outil existant pour préserver les prairies.

Mme GENESSEAUX demande en ce qui concerne la recherche de solution pour l'approvisionnement en restauration collective avec la plateforme Agrilocale, en quoi consiste l'aide. Mme PELOUIN répond que le projet vise à recenser toutes les productions déjà existantes et éventuellement envisager de développer des filières en lien avec la protection des captages et également préserver les prairies de la Meuse. M. GOETGHEBEUR complète en précisant que c'est le troisième levier pour la préservation des prairies : 1) MAE 2) PSE et 3) filière pour privilégier le maintien des prairies. Les industriels commencent à s'investir en particulier les laiteries et l'agence finance des études technico-économiques pour le développement de produits avec le label « Herbe ».

M. GOETGHEBEUR présente :

Le CTEC Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied (CT 2021 – 00013)

M. INGWILLER souligne l'exemplarité de ce dossier avec le regroupement de tous les acteurs dans ce CTEC.

Le CTEC Le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), Communautés de communes Plaine du Rhin, Pays Rhénan, Ried de Marckolsheim et Canton d'Erstein (CT 2021-00024)

Le contrat de partenariat pour l'eau et les milieux aquatiques du Parc Naturel des Vosges du Nord (CT 2021-00026)

Mme GENESSEAUX demande en quoi consiste le projet tornade. M. GOETGHEBEUR répond que cela englobe un certain nombre de projets partenariaux avec de multiples actions dans le cadre des risques liés au dérèglement climatique de tornade et de tempête, les coupes préventives, les sécheresses etc..

M. DEPAIX demande s'il y a d'autres PNR concernés. M. GOETGHEBEUR répond qu'un travail est en cours avec le PNR des Ballons des Vosges, ainsi qu'avec les parcs Régionaux de Lorraine et des Ardennes. Mme PELOUIN précise que le but est d'avoir le même type de contrat avec l'ensemble des parcs mais que le niveau de discussion n'est pas au même stade avec chacun. M. GOETGHEBEUR précise qu'une dynamique de partenariat a été initiée entre les deux parcs vosgiens autour du défi massif pour mutualiser un certain nombre d'actions autour de la restauration des cours d'eau.

Les contrats sont validés à l'unanimité.

V. Dossiers particuliers

M. GOETGHEBEUR présente le programme d'aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA) de l'EPAMA (REG 2021 00687)

M. DEPAIX demande concernant la partie du mur qui n'est pas aidée par l'agence, si les travaux se font quand même. Mme PELOUIN répond que oui grâce au fond Barnier. M. GOETGHEBEUR précise que sur les PAPI, il y a aussi des aides de la Région.

Le projet est validé à l'unanimité

M. GOETGHEBEUR présente le programme de restauration du ruisseau des Aulnes et des Zones Humides du Conservatoire Espaces Naturels de Lorraine (REG 2021 00683)

M. DEPAIX fait remarquer que des mares sont créées mais que le drainage en amont est oublié. M. GOETGHEBEUR répond que le drainage est enlevé sur certains secteurs lorsque c'est possible mais pour les zones agricoles, des mares sont installées en sortie des réseaux de drainage afin de créer des zones tampon pour l'arrivée des nitrates et des pesticides.

Mme GENESSEAUX déplore que l'on soit obligé de dépenser un demi-million d'aides publiques pour réparer des dégâts qui auraient pu être évités en interdisant que l'étang ne soit comblé et prône pour une augmentation de moyens de la police de l'environnement et des directions départementales qui doivent faire respecter les réglementations. M. GOETGHEBEUR répond qu'aucune infraction n'a été commise et qu'à l'époque la réglementation n'était pas aussi drastique et que le propriétaire a pu mettre en assec l'étang et cultiver la zone en toute légalité. L'étang a été vidangé et jamais remis en eau. De plus, avant une remise en eau, la digue abîmée aurait dû être complètement refaite pour plus d'1 million d'euros.

M. INGWILLER suggère une visite sur site par la commission une fois les travaux réalisés.

Le projet est validé à l'unanimité

M. VAUTHIER présente **le projet de mise à niveau environnementale du site de la Sté Daum : (REG 2021-00499)**

M. DIETMAN s'interroge sur le paramètre chrome et demande si les concentrations sont réellement si négligeables pour ne pas être prises en compte. M. VAUTHIER répond que le paramètre dominant pris en compte est le plomb, conformément à l'arrêté préfectoral et que si par la suite le chrome posait un problème l'agence ne pourrait pas aider si la mise en demeure est effective. M. PELOUIN précise que le traitement mis en place fonctionne pour tous les métaux et que par conséquent il traitera le plomb et le chrome et les rejets devraient être conforme aux prescriptions.

M. DEPAIX demande si à la suite de ces travaux et à la levée des contraintes de la mise en demeure, si de nouvelles analyses révèlent de nouvelles problématiques non citées dans la mise en demeure, est ce que l'agence pourra aider les travaux ? Mme PELOUIN répond que oui, des aides seront possibles.

Le projet est validé à l'unanimité

M. BOURMAUD présente le projet de **I'HAMAP** : (REG 2021-00709)

M. DEPAIX demande si des acomptes avaient déjà été versés sur les premières aides attribuées à l'association. M. BOURMAUD répond que non et que cette nouvelle aide a été instruite une fois les premières aides réputées caduques.

Mme GENESSEUX s'interroge sur le fait qu'une action dans le domaine de l'eau soit portée par une association qui se nomme Halte Aux Mines Antipersonnel. Est-ce prévu dans leurs statuts ? M. BOURMAUD précise que les domaines de compétences de l'association ont évolué avec le temps et que depuis qu'elle intervient dans le domaine de l'eau, l'association a changé ses statuts et s'appelle HAMAP HUMANITAIRE avec 46 % de son activité pour les mines et 43 % pour l'eau.

M. DIETMAN souhaite que la thématique biodiversité soit précisée dans ce type de projet. M. BOURMAUD précise que la loi Oudin-Santini ne permet des aides que dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et pas dans le domaine de la biodiversité.

Mme GENESSEUX souligne que c'est un point à aborder avec les autres agences puisque des missions supplémentaires dans le domaine de la biodiversité leur ont été attribuées mais que l'articulation à l'international a été oubliée.

Le projet est validé à l'unanimité

VI. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

170 opérations représentant 2,7 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2021C03.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*